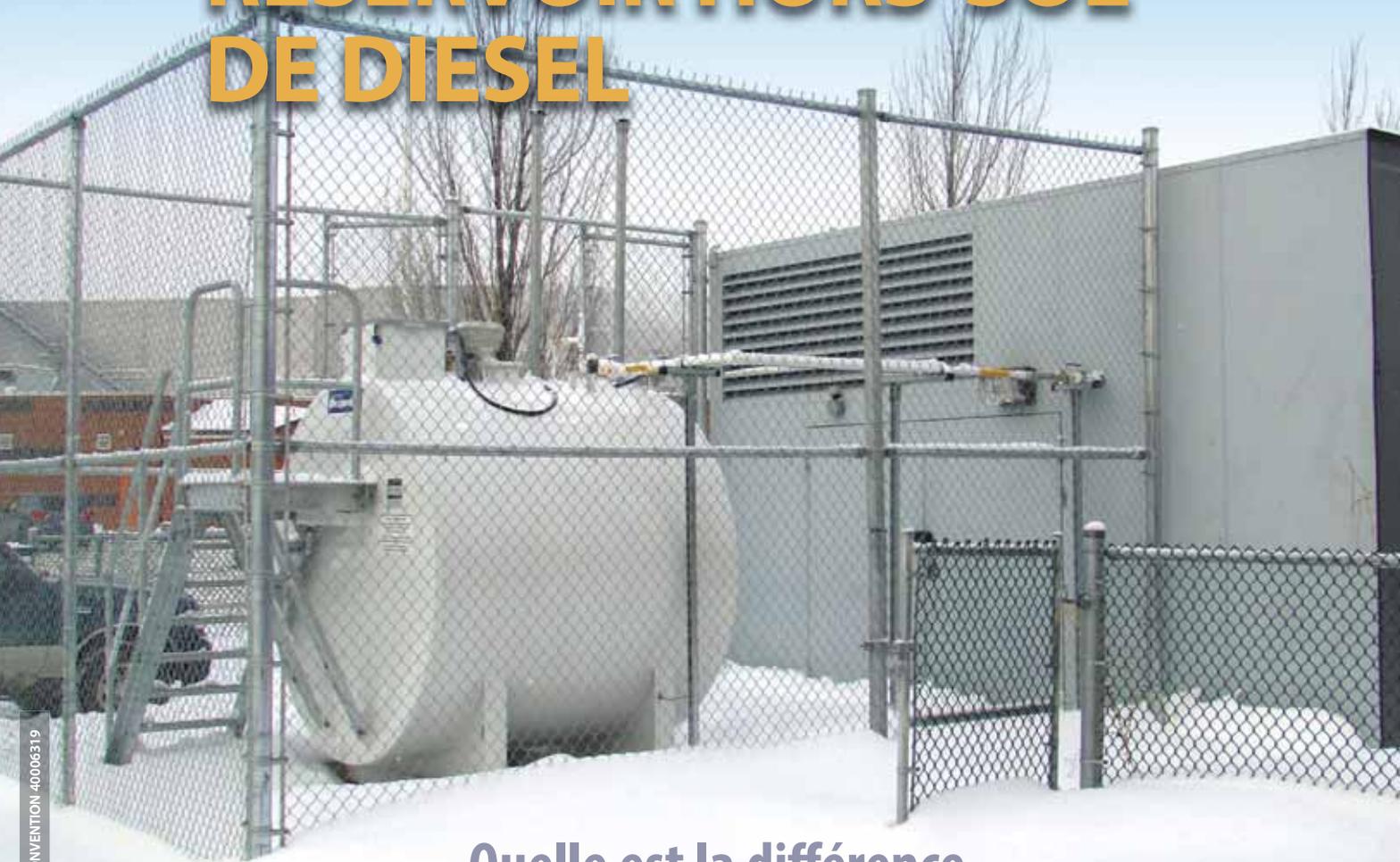




Installation d'un **RÉSERVOIR HORS-SOL DE DIESEL**



**Quelle est la différence
entre un clapet coupe-feu
et un registre coupe-feu ?**

WOLSELEY

W

Êtes-vous prêt
cette année?



NOUVEAU!



Myers[®]
Pentair Water

Procurez-vous la trousse
en exclusivité chez Wolseley.

Trousse de secours

- Pompe de secours en thermoplastique
- 41 GPM, 4/10 HP pour assèchement rapide
- Boyau grand débit de 25' en tissu industriel durable
- Serrures sécurisées « cam lock » faciles à raccorder
- Caisse de transport servant aussi de filtration durant l'intervention

MYEMUFKP40

Ensemble de Bassin d'égout 24" x 24"

- Preassemblé en usine
- Pompe d'égouts en fonte (pompe broyeur optionnelle)
- Bassin jusqu'à 82% plus épais
- Spécialement conçu avec rainures de fond
- Butées de couple moulées
- Garantie de 3 ans (pompe)

MYESB24SRM



NOUVEAU!

WOLSELEY
wolseleyinc.ca



PLOMBERIE



CVAC/R



AQUEDUC



INDUSTRIEL

MAGASINEZ EN LIGNE



wolseley
express.com



MAZOUT

Installation d'un réservoir hors-sol de diesel

14

- 6 NOUVELLES
- 23 NOUVEAUX MEMBRES
- 24 ACTIVITÉS DE FORMATION
- 26 CALENDRIER
- 26 INFO-PRODUITS

LE MOT DU PRÉSIDENT

- 4 Une année remplie de projets

TECHNIQUE

- 17 BIM
Le virage numérique
dans la construction

QUESTION-RÉPONSE

- 20 Quelle est la différence
entre un clapet coupe-feu
et un registre coupe-feu?

BONNES PRATIQUES

fiches détachables à conserver

**Les fiches *Bonnes pratiques*
ne sont pas publiées ce mois-ci.**

ABONNEMENT GRATUIT

L'abonnement à **IMB** est gratuit pour les
personnes liées à la mécanique du bâtiment.
Remplir le formulaire sur www.cmmtq.org/imb

Une année remplie de projets

Marc Gendron, président de la CMMTQ

Même si l'année 2018 est déjà bien entamée, je crois qu'il est de mise de s'en souhaiter une bonne, autant sur le plan personnel que sur le plan professionnel. Du côté de la CMMTQ, les choses roulent plutôt rondement et nous nous en réjouissons.

Nous avons eu quelques cadeaux juste avant la période des Fêtes et cela fait du bien d'avoir de bonnes nouvelles à partager. Nos efforts ont été récompensés lorsque Robert Poëti, ministre délégué à l'Intégrité des marchés publics et aux Ressources informationnelles, a présenté un projet de loi, adopté à l'unanimité par l'Assemblée nationale, qui prévoit des dispositions relatives aux retards de paiement.

Celles-ci incluant notamment l'expérimentation, dans le cadre d'un projet pilote, de différentes mesures telles que le mécanisme de l'intervenant-décideur et l'application d'un calendrier de paiements. Même si nous aurions espéré plus, il faut souligner ce premier pas qui reconnaît enfin l'importance du problème et qui permettra de tester les solutions proposées par la Coalition contre les retards de paiement dans la construction.

En décembre dernier, nous avons eu l'occasion de discuter avec Lise Thériault, ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation, de divers dossiers relevant de son autorité. Elle a démontré beaucoup d'écoute envers nos demandes qui portaient notamment sur la formation continue obligatoire, la modification

souhaitée de notre structure de gouvernance et l'élargissement de la portée des travaux couverts par les licences en plomberie et chauffage.

Nous avons aussi pu échanger avec elle sur les problématiques de l'inspection des travaux par la Régie du bâtiment du Québec ainsi que sur la tarification imposée pour les travaux de plomberie et appareils sous pression. Enfin, sachant que madame Thériault est sensible à la situation des petites et moyennes entreprises, j'ai personnellement abordé le sujet de toute la paperasse et des contraintes administratives imposées par le gouvernement. Près de trois mois plus tard, je dois souligner que le personnel politique du ministère fait un suivi constant à ce sujet. Nous constatons ainsi que la ministre a bien compris l'importance pour nos membres des dossiers qui lui ont été soumis.

L'organisation de notre congrès, qui se tiendra à Gatineau en avril, va bon train et le programme offert aux participants est très prometteur. Tous les membres, peu importe l'envergure de leur entreprise, pourront y trouver leur compte. J'espère aussi qu'il y aura de nombreuses inscriptions au concours Maestria. Les maîtres mécaniciens en tuyauterie possèdent de belles entreprises, exécutent de beaux projets et s'impliquent dans leur communauté. Pourquoi ne pas partager sa fierté avec nos confrères et partenaires?

Notre plan stratégique fixait plusieurs objectifs et sa réalisation suit son cours. Nous avons été ambitieux lors de son adoption et le rythme de réalisation n'est pas toujours celui souhaité, surtout quand nous dépendons de décisions externes à la CMMTQ. Cependant, nos cibles sont toujours là et nous sommes confiants de les atteindre. **imb**



Les gars ne jurent que par lui, pas contre lui !

Vous serez impressionnés par les performances du câble Flexicore®, des fûts en “véritable” acier robuste et du pratique franchisseur d’escalier avec courroie en V. C’est sans compter toutes les autres caractéristiques éprouvées.

Le Speedrooter 92 de General — vous ne jurerez que par lui, pas contre lui !

Pour voir le Speedrooter 92 à l’œuvre, visitez le www.drainbrain.com/francais, ou appelez l’Agence Rafales au 514 731-3212.



“C’est mon bureau de travail... Le Speedrooter 92, c’est du travail avec un grand T !”

Carl Helt
Plomberie Helt

“Plus doux, plus propre, plus silencieux et tellement plus fiable.”

James Capelli
Plomberie California

“Fonctionnement robuste, contrôle optimal, et facile à utiliser.

Larry Linn
Plomberie Linn

Pour le voir en action, consultez la vidéo : www.drainbrain.com/francais

General
PIPE CLEANERS

Nettement les plus robustes^{MD}



Fabriqué aux É.-U.
©2018 General Wire Spring

Loi contre l'intimidation sur les chantiers



Les donneurs d'ouvrage publics devront dénoncer toute situation de violence ou d'intimidation sur les chantiers de construction. Le projet de loi, déposé par la ministre du Travail, Dominique Vien, obligera les entreprises de construction faisant affaire avec le gouvernement à rapporter ces situations à la Commission de la

construction du Québec (CCQ). Alors que les pouvoirs d'enquête de la CCQ seront élargis, ceux qui posent des gestes de violence ou d'intimidation perdront le droit de diriger ou de représenter une association syndicale ou patronale.

Nouvelle édition des normes CSA B64.10 et CSA B64.10.1

L'édition 2017 des normes CSA B64.10 et CSA B64.10.1 a été publiée le 1^{er} novembre dernier. Depuis, ces normes sont en vigueur pour le chapitre I, Plomberie du Code de sécurité.

Les modifications apportées comprennent entre autres :

- une obligation concernant une teneur en plomb d'au plus 0,25 % pour les composants en contact avec de l'eau potable;
- l'ajout d'information sur la protection contre la pression dans le Tableau 2;
- le retrait des types de DAR spécifiques pour les réseaux incendie;
- l'ajout d'une norme de référence pour le marquage de la tuyauterie en aval d'une protection de zone.



Adoption du projet de loi 108 Un pas important franchi dans la lutte contre les retards de paiement

La Coalition contre les retards de paiement dans la construction salue l'adoption du projet de loi 108, *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics*. Faisant écho à la 15^e recommandation du rapport de la Commission Charbonneau, ce projet de loi met en place des dispositions structurantes qui faciliteront les paiements aux entrepreneurs et aux sous-entrepreneurs. Celles-ci comprennent notamment l'expérimentation, dans le cadre d'un projet pilote, de mesures comme le mécanisme de l'intervenant-décideur et l'application d'un calendrier de paiement.

« Si le projet pilote constitue en soi une excellente nouvelle, nous sommes déterminés à poursuivre le travail et à collaborer avec le gouvernement du Québec afin que soit adopté un règlement définitif au problème », déclare Marc Bilodeau, porte-parole de la Coalition.

Une loi a également été adoptée par le gouvernement ontarien le 6 décembre dernier. Elle imposera notamment des délais stricts de paiement et permettra le recours à l'arbitrage intérimaire en cas de mésentente.

Toutefois, l'édition 2011 de ces normes est encore en vigueur dans le chapitre III, Plomberie du *Code de construction du Québec*, et ce, jusqu'à sa prochaine édition.

Énergir, le nouveau Gaz Métro

Pour refléter son évolution et la diversification de ses activités au cours de la dernière décennie, Gaz Métro change de nom et devient Énergir.

Alors qu'en 2007, la quasi-totalité des activités d'Énergir étaient liées au gaz naturel, cette source d'énergie représente aujourd'hui 55 % des activités de l'entreprise, de plus en plus présente dans les énergies nouvelles et renouvelables.

Énergir exploite entre autres 21 parcs solaires en sol américain, 44 barrages



hydroélectriques en Nouvelle-Angleterre et sa filiale Green Mountain Power est le principal distributeur d'électricité au Vermont. Elle installe des systèmes solaires photovoltaïques dans une douzaine d'États américains, en plus d'être copropriétaire, au Québec, de l'un des plus grands regroupements de parcs éoliens au Canada.

Règlement sur les travaux bénévoles

Le Règlement sur les travaux bénévoles de construction est entré en vigueur le 23 novembre dernier. Des modifications importantes ont été

GENIUS™

SHOWER



NOTRE NOUVELLE DOUCHE ÉLECTRONIQUE!

Clavier digital.

Installation plus facile
qu'un robinet
de douche classique.

Batterie auto-rechargeable
avec une autonomie
d'une heure et demie.

RIOBEL.CA



Riobel®

apportées à la suite des commentaires suivant la publication du projet de règlement. L'élément majeur qui touche les spécialités de la mécanique du bâtiment est que les seuls travaux de construction bénévoles permis sont ceux exécutés au bénéfice d'un propriétaire occupant ou d'un organisme de bienfaisance, et ce, par un titulaire d'un certificat de compétence approprié. La CMMTQ déplore cependant que le règlement ne prévoit aucune mesure de contrôle permettant de réduire les risques de travail au noir malgré les propositions qu'elle et d'autres intervenants ont proposées.



Nouveau p.d.g. à la RBQ

Michel Beaudoin a été nommé membre du conseil d'administration et

président-directeur général (p.d.g.) de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) par le Conseil des ministres du gouvernement du Québec. Depuis 2016, monsieur Beaudoin était vice-président aux normes du travail de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.

Le BSDQ ferme son bureau régional de Laval



Le Bureau des soumissions déposées du Québec (BSDQ) a fermé son bureau régional de Laval après avoir conclu une entente avec l'Association de la construction du Québec (ACQ) région Laval / Laurentides pour recevoir les entrepreneurs de cette région. En prenant rendez-vous, ils obtiendront réponses à leurs questions concernant le BSDQ, la TES et les différents formulaires.

ACQ Laval / Laurentides
50, Sicard, bureau 113
Sainte-Thérèse J7E 5R1
Tél. : 450 420-9240
Télec. : 450 420-9242
info@acqlavall Laurentides.org

Suspension du programme Conversion à l'électricité d'Hydro-Québec

La Régie de l'énergie a rejeté, le 3 novembre 2017, la demande D-2017-119 d'approbation du programme Conversion à l'électricité d'Hydro-Québec. Dans ce contexte, Hydro-Québec

a suspendu ses initiatives liées à ce programme, annoncé au printemps dernier, qui visait à inciter les commerçants et les propriétaires d'immeubles d'habitation à convertir leurs systèmes de chauffage à l'électricité.

L'AQUIP devient l'ADEQ

L'Association québécoise des indépendants du pétrole (AQUIP), qui regroupe des entreprises distributrices de carburants, de mazout de chauffage et de lubrifiants œuvrant au Québec et leurs détaillants, devient l'Association des distributeurs d'énergie du Québec (ADEQ), qui représente mieux l'évolution de ses membres et de l'industrie vers de nouvelles énergies à plus faible empreinte carbone.



« Nos membres sont prêts à s'impliquer activement dans la transition énergétique et désirent mettre leur réseau de distribution à la disposition de nouvelles formes d'énergie plus vertes », affirme Christian Derome, président du conseil d'administration. ▶

TANNÉ
de vous faire chiper votre revue **IMB**
par vos collègues ?



INTER-MÉCANIQUE DU BÂTIMENT
imb

Dites-leur de s'abonner au
www.cmmqtq.org/imb

Appareil de premier ordre à prix attrayant...

La plus récente version de notre série de chaudières la plus populaire!



VITODENS 100-W, B1HA

Chaudière à condensation à gaz
Puissance en chauffage : 21 à 125 MBH



VITODENS 100-W, B1KA

Chaudière à condensation combi à gaz
Puissance en chauffage : 21 à 125 MBH
Puissance max. pour eau chaude domestique : 149 MBH

■ **Performance durable**

Le nouvel échangeur autonettoyant Inox-Radial en acier inoxydable SA240 S43932 et le nouveau brûleur à gaz modulant Matrix cylindrique en acier inoxydable, conçus et fabriqués par Viessmann, témoignent d'une grande finesse d'exécution.

■ **Commande conviviale**

Le nouveau contrôle à écran tactile ACL lumineux avec interfaces de programmation améliorées présente une gamme de dispositifs de commande externes pour chauffer l'eau domestique et les espaces de façon confortable et écoénergétique.

■ **Polyvalence exceptionnelle**

Compatible avec le gaz naturel et le propane liquéfié, cette chaudière est prête pour utilisation dès la livraison. Les raccords de tuyauterie sont situés au bas et les composants nécessitant un entretien sont accessibles à l'avant. De multiples options d'évacuation facilitent l'installation et l'entretien - le tout dans une conception murale compacte.

■ **Eau chaude sur demande (modèle combi seulement)**

Le chauffe-eau intégré compte un échangeur thermique à plaques en acier inoxydable, une pompe à 3 vitesses, une vanne de répartition, une soupape de dérivation, une soupape de décharge et un dispositif antibélier muni d'un capteur, conforme à la norme NSF/ANSI 372 pour les produits de plomberie sans plomb.

VIESSMANN

Tarification 2018 des déclarations de travaux

La Régie du bâtiment du Québec a publié la nouvelle grille tarifaire qui s'applique cette année aux déclarations de travaux en plomberie et en gaz. Consultez-les au bit.ly/declarationstravauxplomberie2018 et au bit.ly/declarationstravauxgaz2018.

L'ASHRAE récompensée par les Nations Unies

Comptant 56 000 membres dans plus de 100 pays, l'ASHRAE a reçu, pour son engagement extraordinaire et sa contribution aux progrès et aux réalisations du Protocole de Montréal, le Prix du partenariat du Secrétariat de l'ozone du Programme des Nations Unies pour l'environnement, à Montréal le 23 novembre dernier.

Signé en 1987, cet accord international a conduit à l'élimination progressive de plus de 99 % de près de 100 substances chimiques appauvrissant la couche d'ozone.

Navien s'oppose aux ventes sur Internet

Le fabricant de chaudières et chauffe-eau Navien s'oppose fermement à la vente directe d'équipements aux consommateurs sur Internet. L'entreprise indique même sur ses emballages que la garantie limitée sera jugée nulle si le produit est acheté par Internet ou obtenu auprès d'un fournisseur ou d'un distributeur non agréé par Navien.

Une mise en garde est également placée sur le site Web du fabricant et dans les exclusions de garantie de ses manuels d'utilisateur. « Navien s'engage à préserver l'authenticité



et l'intégrité du commerce en s'assurant que ses produits sont installés uniquement par des professionnels », a déclaré Eric Moffroid, vice-président des ventes et du marketing.

L'INDUSTRIE EN BREF

➤ Nouvelle succursale Deschênes à Sherbrooke



Le distributeur Deschênes a officiellement ouvert sa nouvelle succursale de Sherbrooke en novembre. Plus de 160 personnes ont découvert les locaux du 151, Léger. D'une superficie de plus de 23 000 pi², ce nouveau point de vente réunit la plomberie et le chauffage sous un même toit, soit les deux anciennes succursales des rues du Blanc-Coteau et James-Edwards.

➤ Emco s'installe dans sa nouvelle succursale de Québec

Depuis le 11 décembre, Emco et Deluxair reçoivent leurs clients dans de nouveaux locaux situés au 1507 et au 1511, du Chinook, à Québec. Le bâtiment, de plus de 80 000 pi², abrite également Thalassa Plomberie Décorative, arrivée plus tôt, ce printemps.

➤ Métro-Sud gaz naturel services remporte un prix Énergir

Métro-Sud gaz naturel services a gagné le prix « Implication sociale et communautaire » dans le cadre du Gala Mérite des partenaires d'Énergir.

Métro-Sud gaz naturel services s'est démarquée en convertissant gratuitement une chaudière mazout au gaz naturel pour le Centre de

prévention du suicide du Haut-Richelieu. Le prix est accompagné d'une bourse de 1000 \$ pour l'organisme soutenu par le partenaire d'Énergir.



Gilles De Laplante, prés. de Métro-Sud gaz naturel services, et Stéphanie Trudeau, v.-p. principale réglementation, clients et communauté d'Énergir.

> suite en page 12

IL Y A PLUS DE CHOIX CHEZ TACO

Les experts

en systèmes hydroniques

RÉSIDENTIEL
CIRCULATEURS



RÉGULATEURS HYDRONIQUES



ÉCHANGEURS THERMIQUES



RÉGULATEURS ÉLECTRONIQUES



RÉGULATEURS D'AIR



ÉCHANGEURS THERMIQUES



COMMERCIAL
POMPES



GESTION D'IMMEUBLES



La vaste gamme d'équipements et systèmes hydroniques de Taco simplifie votre choix. Des logiciels de conception à la fine pointe jusqu'à la formation, en passant par le soutien technique, Taco s'avère la solution unique pour tous vos systèmes.

Nous concevons et fabriquons une panoplie de circulateurs; pompes; régulateurs électroniques, à air et hydroniques; échangeurs thermiques; séparateurs air/poussière; réservoir de dilatation et vannes. Cet assortiment constitue la plus vaste sélection de composants pour système hydronique offerte chez un **seul fournisseur**.

À l'évidence, il y a plus de choix chez Taco.


Taco[®]
Solutions Confort[™]

TACO CANADA LTD.
8450 Lawson Road, Milton, ON L9T 0J8
Tel. 905-564-9422 Fax. 905-564-9436
www.tacomfortsolutions.com

L'INDUSTRIE EN BREF

Portes ouvertes au Centre de formation professionnelle CSSMI-CSSWL

Le nouveau Centre de formation professionnelle des commissions scolaires de la Seigneurie-des-Mille-Îles et Sir-Wilfrid-Laurier (CSSMI-CSSWL) a tenu une journée portes ouvertes le 7 décembre dernier. Plus de 400 élèves, provenant surtout de ces deux commissions scolaires, ont visité les installations dernier cri de cet établissement qui offre cinq programmes de formation (plomberie et chauffage,



charpenterie-menuiserie, peintre en bâtiment, préparation et finition de béton et soudage-montage) dans un environnement bilingue.

Richard McKeagan part à la retraite

Richard McKeagan, pdg de la Mechanical Contractors Association of Canada (MCAC), a reçu l'Ordre du bain et de la cuvette (*Order of the Bath and Bowl*) de l'Institut canadien de plomberie et de chauffage (ICPC) lors du congrès annuel de la MCAC, tenu en novembre. Ce prix humoristique est remis aux partenaires

et bénévoles importants lorsqu'ils prennent leur retraite.



Del Pawliuk, prés. de la MCAC, Richard McKeagan, Joe Senese, prés. de l'ICPC, et Ralph Suppa, p.d.g. de l'ICPC.

Décès de Laurier Nichols

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès de Laurier Nichols survenu le 19 décembre dernier.

Ingénieur émérite, Laurier sera grandement regretté par ses collègues de Stantec Experts-conseils Itée, par les membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec, l'American Society of Heating, Refrigerating and Air-Conditioning Engineers, l'Association québécoise de la maîtrise de l'énergie, l'American Society of Plumbing Engineers, la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec, et le corps professoral de Polytechnique Montréal.



Nommé Fellow de l'ASHRAE, Laurier est l'un des rares québécois à avoir obtenu cette prestigieuse distinction de cette importante société scientifique d'Amérique en génie mécanique du bâtiment.

Lors de la remise du Maestria Reconnaissance en 2016, Michel Boutin, trésorier de la CMMTQ, avait résumé la

pensée de plusieurs en affirmant que « la CMMTQ est chanceuse de pouvoir compter Laurier Nichols comme un partenaire et un ami ». Nous désirons offrir nos plus sincères condoléances à ses proches.

Claude Perry célèbre ses 40 ans dans l'industrie

Claude Perry, représentant des ventes d'Usines Giant, a reçu un prix d'excellence de Joe Senese, président de l'Institut canadien de plomberie et de chauffage (ICPC), pour souligner ses 40 ans passés au sein de l'industrie.



Ralph Suppa, p.d.g. de l'ICPC, André Descôteaux, prés. de l'ICPC Québec, Joe Senese, Claude Perry, Jean-Claude Lesage, v.-p. d'Usines Giant.

Émilie Canuel-Langlois chez Novamech

Novamech annonce l'embauche d'Émilie Canuel-Langlois au sein de son équipe. Si son nom vous semble familier, c'est qu'Émilie a régulièrement signé des articles dans la revue *IMB* à titre de conseillère technique à la CMMTQ, poste qu'elle a occupé pendant plus de 14 ans.

Chez Novamech, elle effectue et valide la conception, rédige des articles et des rapports d'expertise, en plus de participer à des comités et de préparer des conférences.



CONGRÈS

des maîtres mécaniciens
en tuyauterie

Gatineau | 20-21 avril 2018

Échanger
Apprendre
Réussir

**DES ATELIERS ET CONFÉRENCES SUR
MESURE POUR VOUS AIDER DANS LE
QUOTIDIEN DE VOTRE ENTREPRISE!**

- Trois ateliers techniques
- Trois ateliers en gestion
- Un salon des exposants
- Deux grandes conférences :



COMMUNIQUER POUR MIEUX MOBILISER

CAROL ALLAIN, M.Sc., M.Éd., AUTEUR
Conférencier et formateur international

Tout le monde s'entend pour définir la communication comme étant le fait d'établir une relation avec autrui afin de transmettre quelque chose.

La communication trop axée sur les moyens technologiques ne fait-elle pas oublier ses véritables enjeux ?



L'ART DE NÉGOCIER EFFICACEMENT

GUY CABANA
Président de DANEC CONSULTANTS
et conférencier

Dans la vie comme dans les affaires, la capacité à négocier est une habileté que chacun gagne à perfectionner.

Êtes-vous entièrement satisfait de vos résultats en communication? Aimeriez-vous influencer votre entourage et prendre vos propres décisions?



CONCOURS MAESTRIA

**MEMBRES DE LA CMMTQ,
DÉMARQUEZ-VOUS! ÇA RAPPORTE.**

Peu importe la taille de votre entreprise, le concours Maestria, qui souligne l'excellence et l'habileté des maîtres mécaniciens en tuyauterie, est pour VOUS.

DÉPÔT DES CANDIDATURES JUSQU'AU 2 MARS 2018
congresmaestria.cmmtq.org

GALA MAESTRIA
21 AVRIL 2018

Hilton Lac-Leamy - Gatineau

**La plus prestigieuse soirée
de l'industrie de la mécanique
du bâtiment !**



Patrice Bélanger
Animateur
de la soirée

© Julie Perreault

RÉSERVEZ VOS BILLETS OU TABLES EN LIGNE

UN ÉVÉNEMENT DE LA



CMMTQ
Corporation des maîtres
mécaniciens en tuyauterie
du Québec

EN COLLABORATION AVEC

energir

INFORMATION - INSCRIPTION - HÉBERGEMENT

congresmaestria.cmmtq.org

Ce réservoir hors-sol de diesel pour génératrice est-il bien installé ?

Quoi ? Ce n'est qu'un petit réservoir !

PAR HÉLÈNE GENEST, ING.



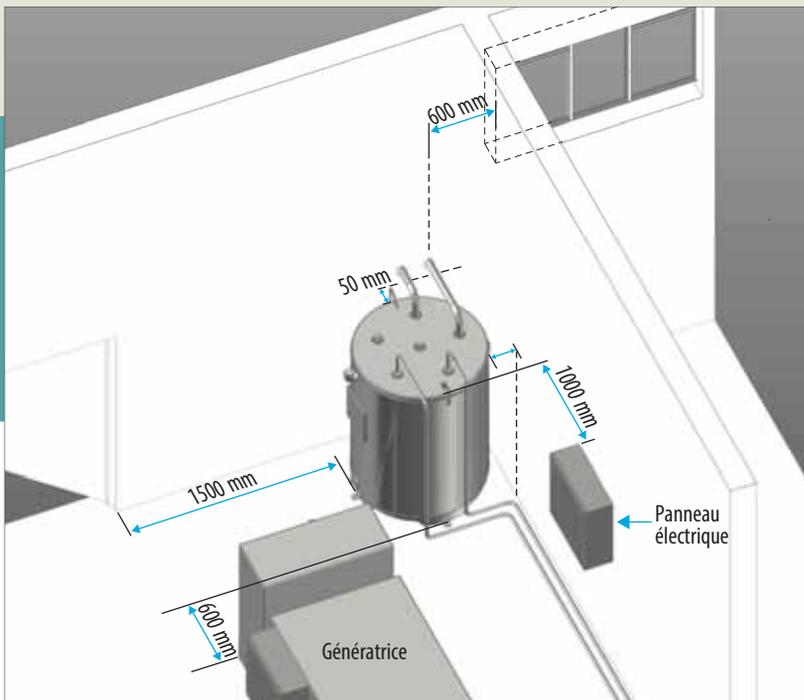
Plusieurs questions se posent lors de l'installation d'un réservoir hors-sol de diesel. A-t-on prévu l'installer au bon endroit ? Est-il correctement installé ? Il m'arrive souvent de constater que l'installation ne respecte pas les normes de dégagement par rapport au mur et, bien souvent, le concepteur n'a pas tenu compte des divers éléments de la pièce.

La réponse à une installation conforme variera en fonction de plusieurs facteurs, tels que la capacité du réservoir, sa position dans le bâtiment et bien d'autres considérations.

Chaque installation est un cas d'espèce. En ce sens, le présent article n'a surtout pas la prétention de donner la recette pour une installation parfaite, mais il se veut un outil de réflexion avant la prise de décisions par le concepteur. Il couvre ainsi les réservoirs de moins de 1250 litres. Mais avant, un peu d'histoire.

Historique réglementaire

En 1999, le *Règlement sur les produits et les équipements pétroliers* découlant de la *Loi sur les produits et les équipements pétroliers* a intégré la notion de vérificateur agréé. Ce dernier avait le rôle de vérifier les équipements pétroliers à risque élevé au moment de leur installation, puis de façon périodique selon le type d'équipement, soit souterrain ou hors-sol.



Exigences d'installation d'un réservoir d'une capacité maximale de 1250 L.

En 2007, le chapitre VIII, Installation d'équipements pétroliers du *Code de construction du Québec* et le *Code de sécurité*, qui sont des règlements d'application de la *Loi sur le bâtiment*, ont remplacé le *Règlement sur les produits et les équipements pétroliers*. Les vérificateurs agréés ont ainsi fait place aux personnes reconnues. Leur rôle était équivalent à celui des vérificateurs agréés, à la différence que, pour détenir le titre de personne reconnue, il faut répondre à certaines conditions : être notamment membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec ou de l'Ordre des technologues du Québec et exercer des activités professionnelles liées à l'inspection, à la surveillance ou à la conception d'installations d'équipements pétroliers.

Réservoir à risque élevé

Pour qu'un réservoir de diesel alimentant une génératrice soit considéré à risque élevé, il doit soit être souterrain et avoir une capacité de plus de 500 litres. S'il est hors-sol, sa capacité doit dépasser les 10 000 litres. Dans le cas de réservoirs joints, la capacité des réservoirs doit être additionnée pour déterminer s'ils sont à risque élevé. Par exemple, un réservoir auxiliaire de 1250 litres hors-sol relié à un réservoir souterrain de 500 litres sera considéré à risque élevé, de même qu'un réservoir de 1250 litres relié à un réservoir de 9000 litres, puisque le tout cumule plus de 10 000 litres.

Différences d'exigences entre un équipement à risque élevé et un équipement qui ne l'est pas

Quelles sont les exigences réglementaires qui s'appliquent à un équipement de diesel alimentant une génératrice à risque élevé et à un équipement pétrolier qui n'est pas à risque élevé?

À l'exception de l'obligation de détenir un permis et de celle de faire vérifier ses équipements par une personne reconnue, la réglementation est substantiellement la même pour les réservoirs à risque élevé que ceux qui ne le sont pas.

En effet, la section VII, Dispositions particulières applicables aux équipements pétroliers, du chapitre VIII, Installations d'équipements pétroliers, vise tous les équipements pétroliers. L'article 8.21 de cette section VII stipule même que :

« Sous réserve des dispositions du présent chapitre, tout travail de construction exécuté sur un réservoir hors-sol destiné à entreposer un produit pétrolier à l'intérieur d'un bâtiment doit l'être conformément aux exigences de la section 4.3 du "Code national de prévention des incendies du Canada", publié par la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies du Conseil national de recherches du Canada, et tout travail de construction exécuté sur la tuyauterie hors-sol et les autres équipements pétroliers reliés à un tel réservoir et qui sont situés à l'intérieur d'un bâtiment doit l'être conformément aux exigences de la partie 4 de ce code.

Doit être installé conformément aux exigences de la norme "Code d'installation des appareils de combustion au mazout" (CSA-B139), publié par l'Association canadienne de normalisation, tout équipement pétrolier qui est visé par cette norme et qui est destiné à entreposer du carburant diesel ou du mazout et à alimenter un moteur ou un appareil installé à demeure. »

Alors que la norme CSA-B139 vise donc les réservoirs d'une capacité individuelle maximale de 2500 litres et les groupes de réservoirs d'au plus 5000 litres, le *Code national de prévention des incendies* vise les autres réservoirs.

Installation d'un réservoir de moins de 1250 litres, à l'intérieur d'un bâtiment, servant pour l'alimentation d'une génératrice

Un réservoir de diesel servant à l'alimentation d'une génératrice doit être muni d'une étiquette de certification qui doit demeurer visible à la suite de son installation. La certification du réservoir doit respecter à la fois les exigences du *Code de*



construction du Québec et celles du Code d'installation des appareils de combustion au mazout CSA-B139-09.

Un réservoir d'une capacité maximale de 1250 litres pour l'alimentation directe d'une génératrice doit obligatoirement avoir un double fond, une double paroi ou une enceinte de rétention secondaire intégrée d'au moins 300° de la circonférence avec surveillance continue de l'espace interstitiel. Dans tous les cas, le réservoir doit être pourvu d'un mécanisme permettant de constater rapidement l'étanchéité du réservoir.

Le réservoir doit être installé de manière à ce que l'une des extrémités et l'un des côtés soient à au moins 50 mm d'un mur. Les deux autres côtés doivent, quant à eux, assurer un dégagement minimal de 460 mm. Le réservoir doit également être localisé à au moins 600 mm de la génératrice et à au moins 1000 mm de plain-pied d'un panneau ou d'un appareil électrique afin d'en permettre l'entretien. Si deux réservoirs sont installés côte à côte, un espace d'au moins 100 mm doit séparer les deux réservoirs. Le réservoir ne doit pas obstruer les voies de sortie d'un bâtiment en étant localisé à au moins 1500 mm d'une porte, d'une fenêtre, d'un escalier, etc.

Le réservoir doit reposer sur des supports incombustibles et ces derniers doivent être conçus pour résister aux forces sismiques. Le réservoir doit donc être ancré pour éviter un basculement en cas de séisme.

Tout réservoir doit être muni d'un événement atmosphérique dont l'extrémité sera à l'air libre à l'extérieur du bâtiment. Selon sa conception, le réservoir peut aussi être muni d'un événement de sécurité. L'extrémité de l'événement normal et de l'événement de sécurité doit être munie d'un capuchon permettant le passage des gaz, mais le protégeant des intempéries. L'extrémité de l'événement normal et de l'événement de sécurité doit être localisée à au moins 600 mm de toute ouverture d'un bâtiment et doit se terminer à au moins 150 mm au-dessus de l'extrémité du

tuyau de remplissage. Si la paroi secondaire du réservoir est munie d'un événement, ce dernier n'a pas à être reconduit à l'extérieur du bâtiment.

Tout réservoir doit être muni d'un tuyau de remplissage d'un diamètre d'au moins 50 mm. L'extrémité du tuyau de remplissage doit être à l'extérieur du bâtiment et être munie d'un capuchon étanche. L'extrémité du tuyau de remplissage doit être localisée à au moins 600 mm de toute ouverture d'un bâtiment et à au moins 1000 mm du sol. Si la hauteur entre le fond du réservoir et l'extrémité du tuyau de remplissage est supérieure à 4 mètres, des mesures particulières doivent être mises en place afin d'éviter que le réservoir ne subisse une pression manométrique supérieure à sa pression manométrique de conception.

Même s'il s'agit d'un réservoir de faible capacité, il faut demeurer attentif à la réglementation.

Le réservoir doit être muni d'un indicateur de niveau conforme, car il est interdit d'introduire une baguette de pige dans un réservoir à l'intérieur d'un bâtiment. Le réservoir doit également être muni d'un système anti-déversement permettant de déterminer son niveau au moment du remplissage au moyen d'un sifflet ou d'un avertisseur adéquat. La tuyauterie d'alimentation et de retour de la génératrice doit être localisée sur le dessus du réservoir, sur la ligne centrale de ce dernier.

Le réservoir doit être muni d'un dispositif anti-siphon si le raccordement du diesel au moteur est localisé à un niveau inférieur au niveau maximal de diesel dans le réservoir. Ce dispositif doit être choisi de manière à ne pas nuire au bon fonctionnement de la génératrice. En conclusion, même s'il s'agit d'un réservoir de faible capacité, il faut demeurer attentif à la réglementation. **Imb**

Cet article est basé sur le Code d'installation des appareils de combustion au mazout CSA-B139-09. Le Code de construction du Québec vise en 2018 l'adoption du Code d'installation des appareils de combustion au mazout CSA-B139-15.

HÉLÈNE GENEST est ingénieure, vice-présidente et directrice des opérations chez PETROSUR Ltée. Elle a siégé sur des comités fédéraux et provinciaux pour la refonte de lois et de règlements dans le domaine pétrolier. Elle est également membre d'un groupe de travail mis sur pied par la Régie du bâtiment du Québec visant la réglementation sur les équipements pétroliers. Comptant plus de 20 ans d'expérience, elle est régulièrement retenue par les firmes d'avocats comme témoin expert dans les dossiers litigieux.

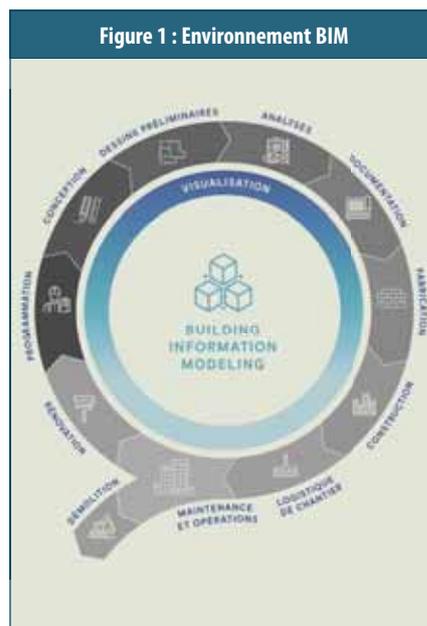
d'intervenants du milieu de la construction croient que cette lacune pourrait être comblée en majeure partie grâce aux technologies numériques et aux approches intégrées qui font place à la collaboration et l'interdisciplinarité.

Cette alternative numérique implique un changement significatif dans les modes de conception, de gestion et de communication. Ultiment, les entreprises seront appelées à adopter de nouvelles méthodes d'exploitation, à investir dans les technologies émergentes et à encadrer la formation du personnel.

Bien au fait de cette situation, le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) a mené une étude¹ sur le déploiement de la modélisation des données du bâtiment (BIM²) dans l'industrie québécoise du génie, de

l'architecture, de la construction et de la gestion. Cette démarche avait pour but de cibler les besoins afin de mobiliser les différents intervenants. Deux chantiers de réflexion ont eu lieu à Montréal (14 novembre et 13 décembre) et à Québec (15 novembre et 13 décembre). Les rencontres ont permis à une centaine d'experts en construction de discuter des différents enjeux et des mesures à privilégier afin d'accélérer le virage numérique dans l'industrie.

Le Groupe BIM Québec, mandaté pour effectuer l'étude, a présenté au MESI un rapport exécutif sur le déploiement des outils et des pratiques de la modélisation des données du bâtiment au Québec. Plusieurs aspects positifs ont été soulevés dans cette étude comme les gains importants en efficacité et en diminution des coûts, la diminution



Source : Étude sur le déploiement des outils et des pratiques de la modélisation des données du bâtiment au Québec



NOVO CLIMAT 2.0

SPÉCIALISTE EN VENTILATION



FORMATION EN VENTILATION

La CMMTQ est fière d'offrir les activités de perfectionnement pouvant mener aux certifications **Novoclimat 2.0 - Spécialiste en ventilation**.

Les formations :

- > Conception et installation d'un système de ventilation résidentiel **autonome** et exigences techniques Novoclimat 2.0 (24 h)
- > Conception et installation d'un système de ventilation résidentiel **centralisé** et exigences techniques Novoclimat 2.0 (24 h)

Les incontournables qui vous permettront d'offrir vos services aux constructeurs et aux promoteurs de projets Novoclimat 2.0.

transitionenergetique.gouv.qc.ca/novo2-certification

du risque en chantier, la réduction du gaspillage, l'amélioration de la qualité de l'information et l'optimisation globale de l'ouvrage, pour ne nommer que ceux-ci.

Bien que l'approche numérique puisse sembler séduisante, différentes barrières freinent l'utilisation du BIM. Du lot, un certain scepticisme se fait ressentir puisqu'aux dires de plusieurs intervenants, l'industrie de la construction est une industrie réfractaire et résistante aux changements. En faisant fi de ces allégations, d'autres éléments plus tangibles constituent des obstacles au déploiement de cet univers collaboratif : les coûts d'implantation, le manque de main-d'œuvre qualifiée, le manque de formations et l'absence de vision à long terme des différents intervenants.

Ayant considéré les divers aspects favorables et défavorables, une série de mesures structurantes spécifiques au contexte actuel est proposée par le Groupe BIM Québec afin d'encourager le développement du virage numérique.

La portée de l'étude couvre les trois parties distinctes, mais complémentaires suivantes :

1. Une revue des avantages et des défis liés à un déploiement généralisé des outils et des pratiques du BIM, notamment par le biais des expériences et initiatives internationales entreprises en ce sens;
2. L'identification des caractéristiques, des besoins et des possibilités offertes à la filière québécoise de la construction en matière de déploiement du BIM;
3. Le développement de recommandations liées à des axes de réflexion pour stimuler le déploiement du BIM, pour établir des cibles en fonction de baliser le succès et pour mettre en place une série de mesures concrètes visant à soutenir les intervenants.

Afin de couvrir l'ensemble des points critiques, le rapport est structuré selon

Une série de mesures structurantes spécifiques au contexte actuel est proposée par le Groupe BIM Québec afin d'encourager le développement du virage numérique.



Source : www.sqi.gouv.qc.ca/BIM-PCI/Pages/la-feuille-de-route.aspx

cinq grands axes d'intervention. Chacun fait état des besoins identifiés et des actions proposées.

Les cinq grands axes d'intervention :

1. Leadership et gouvernance
2. Engagement et accompagnement
3. Collaboration et exécution
4. Formation et enseignement
5. Recherche et développement

Dans l'optique de favoriser le virage numérique, la Société québécoise des infrastructures (SQI) s'est munie d'un plan stratégique de déploiement progressif du BIM et d'un processus de conception intégrée (PCI³). Avec un carnet de commandes de 5,7 milliards⁴ de dollars et pas moins de 78 projets en cours, il s'agit d'un ambassadeur considérable!

Au moment d'écrire ces lignes, rien n'avait été concrètement annoncé en ce qui a trait au virage numérique dans le domaine de la construction. Cependant, considérant l'annonce récente du

gouvernement du Québec d'un investissement de 1,5 milliard afin d'accélérer le virage numérique, il ne serait pas surprenant d'apprendre que des mesures seront prises pour soutenir l'implantation des pratiques intégrées BIM-PCI dans l'industrie de la construction. **imb**

1 - L'étude du Groupe BIM Québec vise précisément les secteurs de la construction de bâtiments résidentiels, institutionnels, commerciaux et industriels, incluant l'industrie de la préfabrication. Au début de l'année, l'organisme à but non lucratif partagera ses recommandations et produira un rapport portant sur les résultats obtenus et les actions à entreprendre.

2 - De façon générale, il s'agit d'une représentation numérique des caractéristiques physiques et fonctionnelles d'une construction, soit une source d'information partagée à travers le cycle de vie du bâtiment, de la conception à l'exploitation. (www.sqi.gouv.qc.ca/BIM-PCI/Pages/default.aspx)

3 - Le PCI rassemble les principaux partenaires et professionnels de la conception, tels que les propriétaires, les gestionnaires, les promoteurs, les architectes, les ingénieurs, les experts-conseils et les occupants, en une équipe au rôle fondamental, qui collabore et interagit à toutes les étapes du projet, de la planification initiale à l'occupation du bâtiment. (www.sqi.gouv.qc.ca/BIM-PCI/Pages/default.aspx)

4 - aqme.org/sites/aqme.org/files/media/Guy_Paquin_presentation.pdf

Quelle est la différence entre un clapet coupe-feu et un registre coupe-feu ?

PAR MAXIME RICHARD, CONSEILLER TECHNIQUE À LA CMMTQ

Ces deux dispositifs ont pour but, en cas d'incendie, d'obturer automatiquement un conduit d'air afin d'assurer l'intégrité de la séparation coupe-feu. Il est important de démystifier ces deux termes utilisés dans le chapitre I, Bâtiment, du *Code de construction du Québec*.

La définition du chapitre I de ces deux dispositifs :

Clapet coupe-feu (*fire stop flap*) : dispositif situé dans une paroi de faux-plafond intégrée à une séparation horizontale pour laquelle un degré de résistance au feu est exigé et qui permet de fermer, en cas d'incendie, une bouche d'un conduit d'air.

Registre coupe-feu (*fire damper*) : dispositif d'obturation consistant en un registre normalement maintenu ouvert, placé soit dans un réseau de distribution d'air, soit dans un mur ou un plancher, et conçu pour se fermer automatiquement en cas d'incendie afin d'assurer l'intégrité de la séparation coupe-feu.

À ce sujet, la Régie du bâtiment du Québec, dans son guide *Les registres coupe-feu : comment assurer une installation conforme*, précise : « On ne doit pas confondre le registre coupe-feu, qui est placé dans un conduit de distribution d'air, un mur ou un plancher au droit d'une séparation coupe-feu, et le clapet coupe-feu, qui s'installe à la sortie d'une bouche de distribution ou de reprise d'air et au droit d'une paroi de faux-plafond. Ces deux dispositifs ont la principale fonction de se fermer automatiquement en cas d'incendie afin de boucher un conduit d'air et ainsi maintenir l'intégrité de la séparation coupe-feu. La différence entre ces deux dispositifs est que le registre coupe-feu empêche la propagation de l'incendie d'un compartiment à un autre en passant par le conduit de ventilation, alors que le rôle du clapet coupe-feu est de prévenir le transfert de la chaleur d'une source d'incendie à l'étage au-dessus. La structure du plancher de l'étage est donc protégée contre une chaleur extrême pouvant causer son effondrement. »

Dois-je installer un registre coupe-feu sur tous les conduits qui pénètrent une séparation coupe-feu ?

Pas systématiquement. Il existe des dérogations pour certains cas précis.

L'article 3.1.8.7. 1) du chapitre I, Bâtiment, indique : « Sous réserve de l'article 3.1.8.8., un conduit qui pénètre un ensemble devant former une séparation coupe-feu¹ doit être muni d'un registre coupe-feu². »

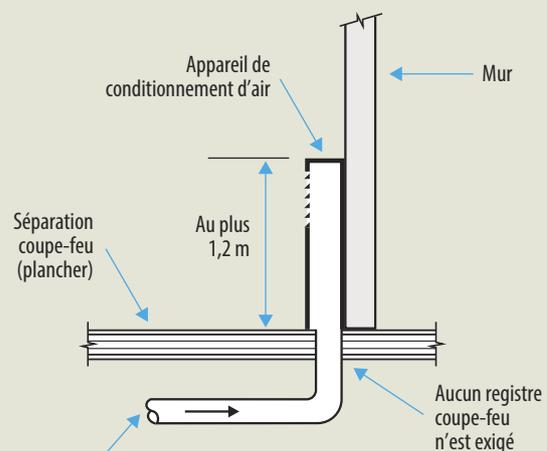
Des alinéas de l'article 3.1.8.8. permettent de déroger des exigences concernant les registres coupe-feu :

Paragraphe 1)

« Il n'est pas obligatoire que des conduits de branchement incombustibles qui ont un point de fusion supérieur à 760 °C et qui traversent une séparation coupe-feu exigée soient munis de registres coupe-feu, si ces conduits :

- a) ne sont raccordés qu'à des appareils de conditionnement d'air ou des appareils combinant chauffage et conditionnement d'air qui envoient l'air à 1,2 m au plus au-dessus du plancher, à condition que ces conduits aient une section d'au plus 0,013 m²; ou

Figure 1 : Schéma explicatif de l'article 3.1.8.8. 1) a)

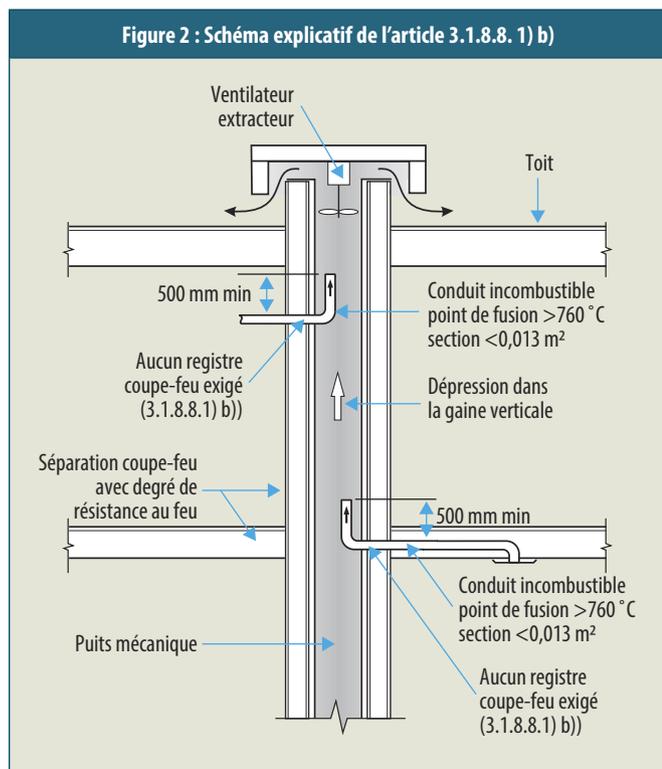


Section d'au plus 130 cm²

* Surface d'ouverture équivalente à 20,15 po² en système impérial.

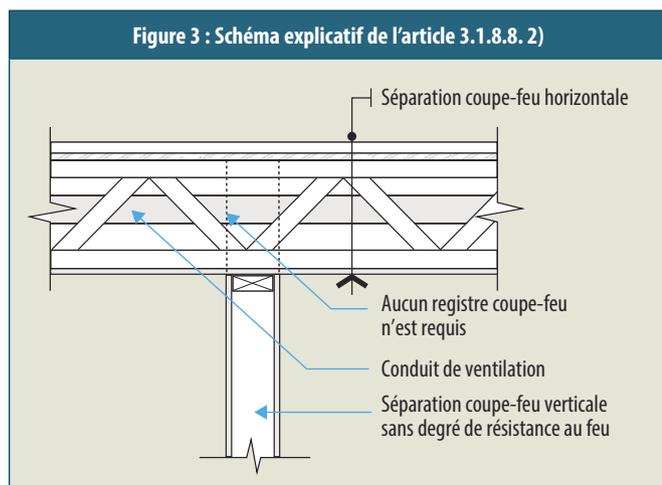
Ce qui représente une ouverture circulaire de 5 po de diamètre.

b) sont raccordés à des conduits d'extraction sous pression négative et dans lesquels le flux d'air est ascendant, conformément à l'article 3.6.3.4., et que ces conduits de branchement remontent d'au moins 500 mm à l'intérieur des conduits d'extraction. »



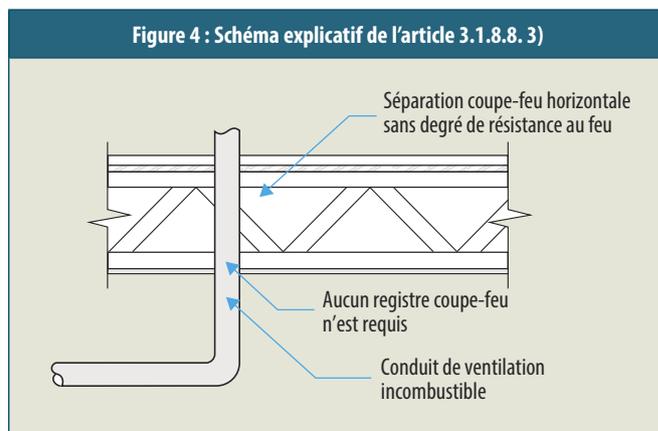
Paragraphe 2)

« Il n'est pas obligatoire qu'un conduit qui traverse une séparation coupe-feu verticale sans degré de résistance au feu soit muni d'un registre coupe-feu au droit de cette séparation. »



Paragraphe 3)

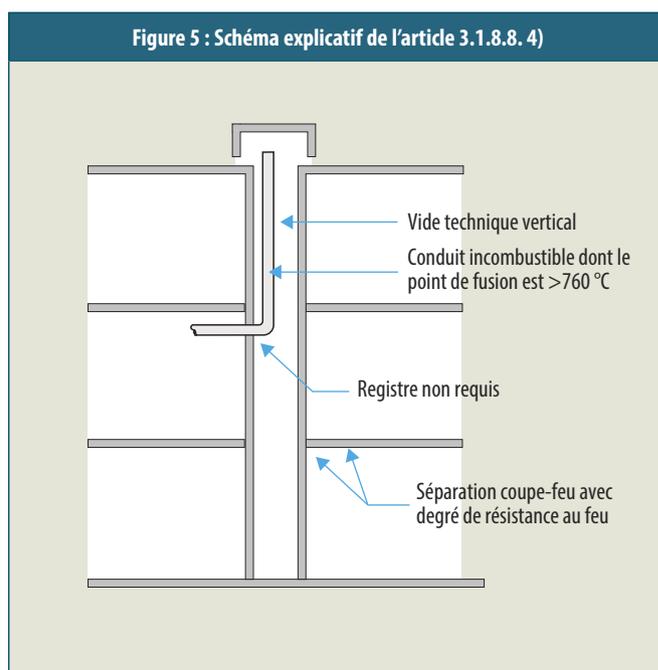
« Il n'est pas obligatoire qu'un conduit incombustible qui traverse une séparation coupe-feu horizontale sans degré de résistance au feu soit muni d'un registre coupe-feu au droit de cette séparation. »



Paragraphe 4)

« Il n'est pas obligatoire que les conduits incombustibles traversant une séparation coupe-feu qui sépare un vide technique vertical du reste du bâtiment soient munis d'un registre coupe-feu au droit de cette séparation, si chaque conduit :

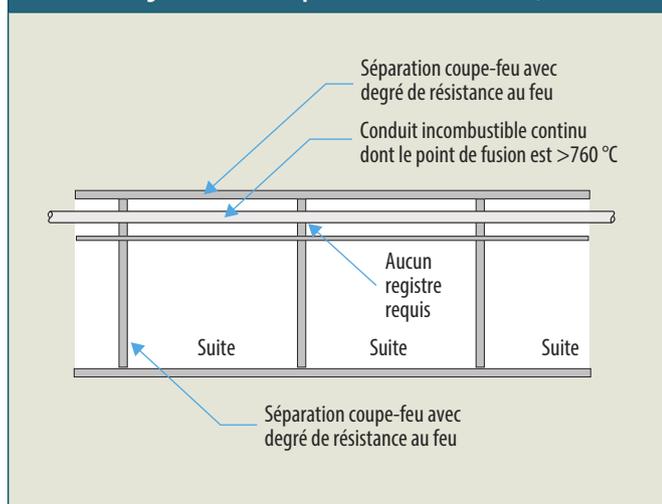
- a) a un point de fusion supérieur à 760 °C; et
- b) donne directement à l'extérieur en partie supérieure du vide technique vertical. »



Paragraphe 5)

« Il n'est pas obligatoire qu'un conduit incombustible continu qui a un point de fusion supérieur à 760 °C et qui traverse une séparation coupe-feu verticale exigée au paragraphe 3.3.1.1. 1) entre des suites qui ne font pas partie d'habitations ou d'établissements de soins, de traitement ou de détention soit muni d'un registre coupe-feu au droit de cette séparation. »

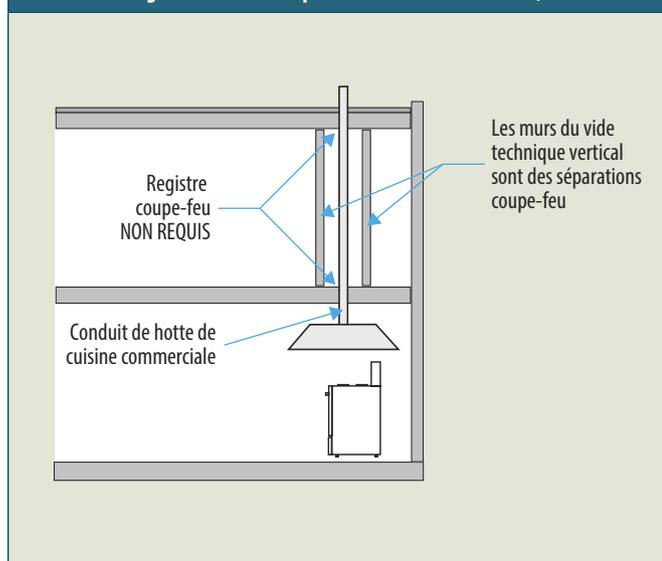
Figure 6 : Schéma explicatif de l'article 3.1.8.8. 5)



Paragraphe 6)

« Il n'est pas obligatoire qu'un conduit desservant de l'équipement de cuisson commercial et traversant une séparation coupe-feu exigée soit muni d'un registre coupe-feu au droit de cette séparation (voir l'article 6.2.2.7.). »

Figure 7 : Schéma explicatif de l'article 3.1.8.8. 6)

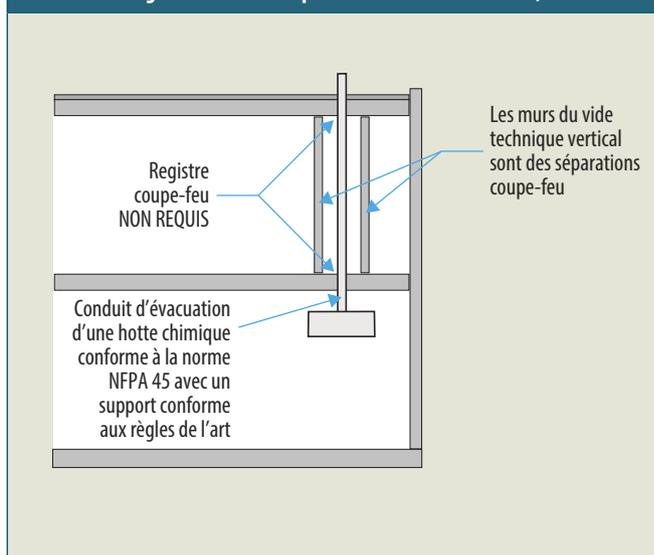


Paragraphe 7)

« Il n'est pas obligatoire qu'un conduit d'évacuation d'une hotte chimique traversant une séparation coupe-feu qui sépare un vide technique vertical du reste du bâtiment soit muni d'un registre coupe-feu au droit de cette séparation aux conditions suivantes :

- a) le conduit d'évacuation est conforme à la norme NFPA 45, *Fire Protection for Laboratories Using Chemicals*; et
- b) au moins un support du conduit est conforme aux règles de l'art, comme elles sont énoncées dans les manuels de la SMACNA, et est installé à moins de 500 mm de la paroi du vide technique vertical. » **imb**

Figure 8 : Schéma explicatif de l'article 3.1.8.8. 7)



- 1 - **Séparation coupe-feu** (*fire separation*) : construction, avec ou sans degré de résistance au feu, destinée à retarder la propagation du feu.
- 2 - **Degré de résistance au feu** (*fire-resistance rating*) : temps en minutes ou en heures pendant lequel un matériau ou une construction empêche le passage des flammes et la transmission de la chaleur dans des conditions déterminées d'essai et de comportement, ou tel qu'il est déterminé par interprétation ou extrapolation des résultats d'essai comme l'exige le CNB (voir la note D-1.2.1. 2) de la division B).

BIENVENUE AUX NOUVEAUX MEMBRES

du 1^{er} novembre au 31 décembre 2017

Jonathan Lapensée
10317250 Canada inc.
1278, route Principale
Val-des-Monts
819 962-4963

Sylvain Bussières
9226-5743 Québec inc.
42, rang de la Petite-Noraie
Saint-Charles-Borromée
514 809-0367

Christopher Langlois Kelly
9367-3622 Québec inc.
1223, Saint-Camille
Saint-Jérôme
450 504-7290

Alexandre Corriveau
Climatisation A.C. inc.
157, Dionne
Sherbrooke
819 446-7501

Toader Apostu
ADT plomberie inc.
8905, Deschambault
Saint-Léonard
514 593-9583

Stéphane Blackburn
Plomberie Blackburn inc.
19 005, Charles
Mirabel
514 349-4052

Steven Gagnon
**9367-4455 Québec inc. F.A. :
Chauffage Pierre Carrier**
4254, Saint-Georges
Lévis
418 833-4160

Cheng Ding Che
Plomberie Ches inc.
6465, 42^e Avenue
Montréal
438 994-5030

Mehrdad Anvari
**Design intelligent et
construction inc.**
3735, Wellington
Verdun
514 932-6887

Yanick Desgagnés
Exso construction inc.
2076, des Lupins
La Conception
819 421-0066

Daniel Ungar
**Plomberie Fraîche inc. F.A. :
Fresh plumbing inc.**
15, Acadia
Dollard-des-Ormeaux
514 839-7885

Georgi Bonchev
Plomberie G.B. inc.
45, 3^e Avenue
Lasalle
514 436-5165

Marie-Ève Fillion
**Christian Gosselin plomberie
Estrie inc.**
7249, boul. Bourque
Sherbrooke
819 621-0606

Jonathan Dumouchel
Chimie-solution I.F. inc.
808, boul. Guimond
Longueuil
450 646-2684

François Alix
Climatisation KS (2010) inc.
3770, Boulet
L'Assomption
514 830-1039

Yong Yu Xu
Plomberie Lemoyne inc.
1912, av. des Pins
Lemoyne
514 299-0640

Michael Dubois-Colburne
Plomberie et chauffage M.D. inc.
286, Greenfield
Greenfield Park
514 557-1986

Jean-Michel Larouche
Mécanique M.G.S. métal inc.
2587, Mathias
Jonquière
418 548-9144

Nikolla Myrtollari
**9195-9791 Québec inc. F.A. :
M.N. plomberie, Plumbing M.N.**
5166, boul. Samson
Laval
514 298-0330

Éric Moreau
Climatisation Moreau inc.
1446, Gaudry
Saint-Jean-sur-Richelieu
514 808-5014

Michel Prud'homme
**9145-5493 Québec inc. F.A. :
Les entreprises M P H**
174, boul. Industriel
Saint-Eustache
450 623-8677

Gabriel Ouellet
Plomberie Gabriel Ouellet inc.
306, de Vimy
Repentigny
514 250-1002

Guy Rondeau
Plan Group inc.
5974, Grande Allée
Longueuil
450 462-3522

Sébastien Lavoie
Plomberie RBL inc.
1101, Lautrec
Otterburn Park
514 617-1020

Pierre-Marc Fillion
**9091-9473 Québec inc. F.A. :
Thermopompes Saguenay**
1827, boul. Saint-Paul
Chicoutimi
418 548-2222

Pantelis Stefanidis
**10423343 Canada inc. F.A. :
Groupe Technika**
2572, boul. Daniel-Johnson
Laval
514 659-9008

UNE
EXPERTISE
ÇA SE CONSTRUIT

**FIERS
ET COMPÉTENTS** .COM
FORMATION
DANS L'INDUSTRIE
DE LA CONSTRUCTION

**DES TRAVAILLEURS BIEN
FORMÉS, C'EST PAYANT !**

UNE INITIATIVE DE L'INDUSTRIE DE LA
CONSTRUCTION PRODUITE PAR LA COMMISSION
DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC.

CMMTQ

PERFECTIONNEMENT

FORMER POUR PERFORMER

CHAUFFAGE ET COMBUSTION

CHAUFFAGE À AIR PULSÉ (16H)

QUÉBEC – VENDREDI 2 ET SAMEDI 3 MARS, DE 8 H À 17 H
MONTRÉAL – VENDREDI 9 ET SAMEDI 10 MARS, DE 8 H À 17 H
Coût : Membres : 305 \$ Non-membres : 395 \$



PERTES THERMIQUES (16 H)

MONTRÉAL – VENDREDI 13 ET SAMEDI 14 AVRIL, DE 8 H À 17 H
Coût : Membres : 305 \$ Non-membres : 395 \$



GAZ

DISPOSITIF D'ALLUMAGE ÉLECTRONIQUE (30 H)

ÉTG DE BOUCHERVILLE – LES SAMEDIS ET DIMANCHES, DU 24 MARS
AU 8 AVRIL, DE 8 H À 16 H 30
Coût : Membres : 520 \$ Non-membres : 605 \$

DISPOSITIF DE SURVEILLANCE DE FLAMME (30 H)

ÉTG DE BOUCHERVILLE – LES SAMEDIS ET DIMANCHES, DU 21 AVRIL
AU 6 MAI, DE 8 H À 16 H 30
Coût : Membres : 520 \$ Non-membres : 605 \$

PRÉPARATION PRATIQUE À LA QUALIFICATION TAG1 (60 H)

ÉTG DE BOUCHERVILLE – LES SAMEDIS ET DIMANCHES, DU 5 MAI AU
17 JUIN, DE 8 H À 16 H 30
Coût : Membres : 1005 \$ Non-membres : 1175 \$

PRÉPARATION PRATIQUE À LA QUALIFICATION TAG2 (52 H)

ÉTG DE BOUCHERVILLE – LES SAMEDIS ET DIMANCHES, DU 5 MAI AU
16 JUIN, DE 8 H À 16 H 30
Coût : Membres : 880 \$ Non-membres : 1025 \$

GÉOTHERMIE

INSTALLATION DE SYSTÈMES GÉOTHERMIQUES (24H)

MONTRÉAL – DU MARDI 6 AU JEUDI 8 MARS, DE 8 H À 17 H
Coût : Membres : 880 \$ Non-membres : 945 \$

PRESSO-FUSION – MÉTHODES PAR EMBOÎTEMENT ET BOUT À BOUT (8H)

ÉTG DE BOUCHERVILLE – VENDREDI 16 FÉVRIER, DE 8 H À 17 H
Coût : Membres : 285 \$ Non-membres : 360 \$



GESTION

GESTION OPÉRATIONNELLE D'UNE ENTREPRISE DE CONSTRUCTION (7 H)

LÉVIS – JEUDI 22 MARS, DE 8 H 30 À 16 H 30
SAINT-JÉRÔME – JEUDI 5 AVRIL, DE 8 H 30 À 16 H 30
Coût : Membres : 395 \$ Non-membres : 550 \$

SENSIBILISATION À L'INTÉGRATION DES FEMMES AU SEIN D'UNE ÉQUIPE DE TRAVAIL (14 H)

QUÉBEC – SAMEDI 17 ET DIMANCHE 18 MARS, DE 8 H 30 À 16 H 30
Coût : Membres : 330 \$ Non-membres : 490 \$



PLOMBERIE

CHAPITRE III – PLOMBERIE ET CODE NATIONAL DE LA PLOMBERIE-CANADA 2010 (MODIFIÉ) (24 H)

MONTRÉAL – LES VENDREDIS 16 ET 23 FÉVRIER DE 13 H À 17 H ET LES
SAMEDIS 17 ET 24 FÉVRIER, DE 8 H À 17 H
MONTRÉAL – LES VENDREDIS 20 ET 27 AVRIL DE 13 H À 17 H ET LES
SAMEDIS 21 ET 28 AVRIL, DE 8 H À 17 H
Coût : Membres : 395 \$ Non-membres : 515 \$





Restez
maître de
votre profession!

INCOMBUSTIBILITÉ DES BÂTIMENTS, TUYAUTERIES PERMISES ET INSTALLATION COUPE-FEU (6 H)

GATINEAU – SAMEDI 10 MARS, DE 8 H 30 À 15 H 30
ABITIBI – SAMEDI 28 AVRIL, DE 8 H 30 À 15 H 30
SHERBROOKE – SAMEDI 5 MAI, DE 8 H 30 À 15 H 30
MONTRÉAL – VENDREDI 11 MAI, DE 8 H 30 À 15 H 30
QUÉBEC – VENDREDI 1^{er} JUIN, DE 8 H 30 À 15 H 30
Coût : Membres : 150 \$ Non-membres : 195 \$



PRINCIPES DE PROTECTION PARASISMIQUE POUR TUYAUTERIE (3,5 H)

MONTRÉAL – JEUDI 22 FÉVRIER, DE 8 H 30 À 12 H
QUÉBEC – JEUDI 29 MARS, DE 8 H 30 À 12 H
MONTRÉAL – JEUDI 24 MAI, DE 8 H 30 À 12 H
QUÉBEC – JEUDI 31 MAI, DE 8 H 30 À 12 H
Coût : Membres : 190 \$ Non-membres : 250 \$



SÉLECTION ET INSTALLATION DES DISPOSITIFS ANTIREFOULEMENT (8 H)

ESTRIE – SAMEDI 24 MARS, DE 8 H À 17 H
SAGUENAY – SAMEDI 7 AVRIL, DE 8 H À 17 H
QUÉBEC – SAMEDI 21 AVRIL, DE 8 H À 17 H
ABITIBI – VENDREDI 27 AVRIL, DE 8 H À 17 H
OUTAOUAIS – SAMEDI 26 MAI, DE 8 H À 17 H
Coût : Membres : 150 \$ Non-membres : 195 \$



VÉRIFICATEUR DE DISPOSITIFS ANTIREFOULEMENT / CERTIFICATION (40 H)

QUÉBEC – VENDREDI 16 ET SAMEDI 17 MARS AINSI QUE JEUDI 22,
VENDREDI 23 ET SAMEDI 24 MARS, DE 8 H À 17 H
QUÉBEC – DU LUNDI 28 MAI AU VENDREDI 1^{er} JUIN, DE 8 H À 17 H
Coût : Membres : 765 \$ Non-membres : 995 \$



VÉRIFICATEUR DE DISPOSITIFS ANTIREFOULEMENT / RECERTIFICATION - OPTION 2 (16 H)

QUÉBEC – VENDREDI 20 ET SAMEDI 21 AVRIL, DE 8 H À 17 H
Coût : Membres : 395 \$ Non-membres : 495 \$



RÉFRIGÉRATION

PETITS SYSTÈMES DE CLIMATISATION (14 H)

MONTRÉAL – VENDREDI 16 ET SAMEDI 17 MARS, DE 8 H 30 À 16 H 30
QUÉBEC – VENDREDI 23 ET SAMEDI 24 MARS, DE 8 H 30 À 16 H 30
MONTRÉAL – VENDREDI 1^{er} ET 2 JUIN, DE 8 H 30 À 16 H 30
QUÉBEC – VENDREDI 8 ET 9 JUIN, DE 8 H 30 À 16 H 30
Coût : Membres : 305 \$ Non-membres : 395 \$



VENTILATION

PRINCIPES DE PROTECTION PARASISMIQUE POUR LA VENTILATION (3,5 H)

MONTRÉAL – JEUDI 22 FÉVRIER, DE 13 H À 16 H 30
QUÉBEC – JEUDI 29 MARS, DE 13 H À 16 H 30
MONTRÉAL – JEUDI 24 MAI, DE 13 H À 16 H 30
QUÉBEC – JEUDI 31 MAI, DE 13 H À 16 H 30
Coût : Membres : 190 \$ Non-membres : 250 \$



POUR VOUS INSCRIRE

Visitez le www.cmmtq.org > formation
ou composez le 514 382-2668 ou le 1 800 465-2668.

Consultez le site Internet pour connaître
les toutes dernières mises à jour des formations.

Toutes nos formations sont données par des experts de l'industrie et peuvent répondre aux obligations de formation continue des professionnels. Nous sommes agréés par Emploi-Québec et nous remettons des attestations de participation à la fin des cours.

CALENDRIER

6 mars 2018

ASPE – Montréal

Changements réglementaires et arrivée de l'édition 2015 du Code d'installation des appareils de combustion au mazout (CSA B139)
par Claude Jr Deschamps, ing.,
Régie du bâtiment du Québec
Hôtel Universel
montreal.aspe.org

6 et 7 mars 2018

Emerging Contaminants Summit

The Westin Westminster, Colorado
http://www.contaminantssummit.com/

11 mars 2018

Journée mondiale de la plomberie

12 mars 2018

ASHRAE – Montréal

Séminaire et Soirée Développement durable
Notre santé, une question d'environnement
par François Reeves, MD, professeur agrégé
de médecine, Université de Montréal
Club St-James
ashraemontreal.org

12 au 15 mars 2018

Association canadienne de la construction

100^e Conférence annuelle
Banff, Alberta
conference.cca-acc.com/fr/

13 et 14 mars 2018

Salon des technologies environnementales du Québec

Centre des congrès de Québec
salon-teq.org

14 mars 2018

ASPE – Québec

10^e édition de l'Expo ASPE Québec
Collège Limoilou, Campus Charlesbourg
aspequebec.com

21 au 23 mars 2018

Salon CMPX

Metro Toronto Convention Centre
cmpxshow.com

9 avril 2018

ASHRAE – Montréal

Fonds de recherche et Histoire
L'utilisation de la biomasse comme source d'énergie alternative en chauffage
par Nicolas Lacroix, ing., concepteur, Ecosystem
Les obligations juridiques à considérer en CVCA
par Patrice Lévesque, ing., consultant en mécanique du bâtiment, Novamech
Club St-James
ashraemontreal.org

9 avril 2018

ASHRAE – Québec

Soirée YEA
ASHRAE Technical Committee 9.6 Healthcare Facilities (Hôpital)
par Nicolas Lemire, ing.
Hôtel Plaza
ashraequbec.org



Évacuation des appareils produisant de la condensation

par Henri Bouchard, directeur du Service technique de la CMMTQ

Webinaire
27 février 2018
9 h 30

www.cmmtq.org/imb

20 et 21 avril 2018
CMMTQ

Congrès et Gala Maestria
Hilton Lac Leamy
3, boul. du Casino, Gatineau
www.cmmtq.org > Événements/Activités

INFO-PRODUITS

ANNONCEURS

TÉLÉPHONE

SITE INTERNET

Cash Acme	888 820-0120	sharkbite.com
Contrôles RDM	866 736-1234	controlesrdm.ca
General Pipe Cleaners	514 905-5684	drainbrain.com
Groupe Master	514 527-2301	master.ca
Produits de vent. HCE	888 777-0642	proventhce.com
Riobel	866 473-8442	riobelpro.ca
Taco Pumps	905 564-9422	taco-hvac.com
Viessmann	800 387-7373	viessmann.ca
Wolseley Plomberie	514 344-9378	wolseleyinc.ca

6150 boul. des
Grandes-Prairies
Montréal (Qc)
H1P 1A2

Tél.: **514 643-0642**
Fax : 514 643-4161
Sans frais : **1 888 777-0642**
www.proventhce.com

NOUVEAU! Pompe de condensé Axiom avec bac neutralisant incorporé

- Capacité 500 MBtu @ 93% d'efficacité
- Branchements multiples de condensé (chaudière/A/C)
- Profil bas
- Capacité de la pompe à 20' d'élévation
- Livraison rapide (stock)



Contrôles R.D.M. Inc.
Robert Desjardins

Tél./Télec.: 514-906-7077 Ext.: 1-866-RDM-1234

rdm@controlesrdm.ca
www.controlesrdm.ca
3885, Croissant L'Écuyer
St-Joseph-du-Lac (Qc)
Canada J0N 1M0

Combien de travaux de plomberie avez-vous réalisés cette semaine?

EvoPEX[®]
DE SHARKBITE

**AUTRES SYSTÈMES DE
PLOMBERIE**

LE SYSTÈME DE PLOMBERIE EVOPEX DE SHARKBITE

Un système de plomberie moderne et évolutif pour les nouvelles constructions. Conçu pour éliminer le recours aux outils, accélérer le temps d'installation et réduire les risques de fuites. Pour en savoir plus, visitez le sharkbite.com/evopex

Fièremment fabriqué aux États-Unis

SUIVEZ-NOUS  



Master EXPERT EN CHAUFFAGE

Prenez conseil auprès de nos spécialistes en chauffage dans notre vaste réseau de **13 SUCCURSALES AU QUÉBEC**.

Et informez-vous sur nos gammes complètes d'équipements, d'accessoires et de pièces de chauffage **EN INVENTAIRE**.



Pompes



Conduits d'évacuation



Hydronique



Contrôles



Valves



Régulateurs

DE GRANDES MARQUES DE RENOM



e-master

POUR DES ÉCONOMIES DE TEMPS, COMMANDEZ EN LIGNE!

- Commandez en moins de 2 minutes et soyez toujours le premier servi
- Recevez votre commande dès le lendemain ou récupérez-la dans une succursale de votre choix

Master
CLIMATISATION | RÉFRIGÉRATION
CHAUFFAGE | VENTILATION

AU CANADA
LES SOCIÉTÉS
LES MIEUX
GÉRÉES
Membre platine

MAÎTRE DU CONFORT. EXPERT DES GRANDES MARQUES.
Pour plus d'informations, communiquez avec
l'un de nos représentants ou visitez-nous au master.ca.